



Les algorithmes au service de la transition digitale

Date : 17 Octobre 2019

Lieu : Cabinet Lexing Alain Bensoussan Avocats (Paris)

L'Intelligence artificielle va changer en profondeur notre façon de travailler et de voir le monde. Seules les structures qui sauront s'approprier les solutions les plus créatives et les plus disruptives pourront tirer parti de cette révolution technologique. Le 17 octobre 2019, TechnoLex, pour sa 4^{ème} édition, vous propose d'envisager l'avenir avec agilité à travers 2 ateliers immersifs et 3 conférences éclairées.

9H00 Accueil café & Networking

9H30 1^{er} atelier - Maîtriser un Chatbot : de la conception à l'utilisation

L'heure est plus que jamais au mode vocal. Chatbots, agents virtuels et conversationnels... véritables compagnons intuitifs, apprenants, personnels et intelligents qui reconfigurent les interactions et la relation client.

L'atelier permettra d'aborder un chatbot sous l'angle méthodologique et technique :

- Quelles questions doit-on se poser ? (Objectifs, besoins, usages...)
- Comment élaborer un scénario conversationnel ?
- Les 5 points clés d'un Chatbot efficace et les erreurs à éviter
- Quels outils pour développer un Chatbot pour voir les résultats dans une application.

Nous verrons l'élaboration d'un Chatbot et sa mise en œuvre à travers des cas d'usage et nous poserons les premières briques ensemble.

Animé par **Alain Bensoussan**, avocat, président de l'Association de droit des Robots, et **Anthony Coquer**, Consultant, Directeur du département Sécurité & Organisation, Lexing Alain Bensoussan Avocats.

10H45-11H15 : Pause-café

11H15-12H30 2^{ème} atelier - Maîtriser un Smart contract : de l'élaboration à la signature

L'internationalisation des échanges, la complexification des technologies, ainsi que la dématérialisation de plus en plus fréquente des relations entraînent le développement de contrats plus complexes. C'est tout l'enjeu ; Les contrats intelligents générés automatiquement grâce à une IA qui permet de créer des contrats sur mesure en respectant la politique contractuelle et dont les clauses sont à jour des dernières évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles.

L'atelier permettra d'aborder l'élaboration d'un smart contrat à travers des cas d'usage :

- Sur quelles technologies et quelle IA se base un contrat intelligent ?
- Banque de contrats et mise à jour automatique des clauses, élaboration d'un smart contrat dans une application ?
- Contractualisation et signature électronique
- Classification automatique des contrats

Nous verrons l'élaboration d'un contrat en direct dans un applicatif

Animé par **Pierre Fuzeau**, Vice-Président du Groupe Serda, et **Jean Gauthier**, Responsable département Formation de Serda compétences.

12H30 Déjeuner libre

14h00 1^{ère} conférence - Algorithmes et Intelligence artificielle : quel encadrement juridique et éthique ?

A l'heure de l'IA et de la gouvernance des algorithmes, ce sont les codeurs qui écrivent l'avenir et les contours du monde de demain. D'où la nécessité de réfléchir à une régulation du code reposant sur le refus de tout codage qui porterait atteinte aux droits de l'homme numériques, et à des IA conçues « éthique by design ». Cette charte permettra de définir un droit à l'humanité dans les futurs algorithmes. Outre les nouvelles formes de régulation suscitées par les technologies émergentes, ce keynote abordera les régimes juridiques qui encadrent aujourd'hui le recours aux techniques d'intelligence artificielle.

Animé par **Alain Bensoussan**, Lexing Alain Bensoussan Avocats, président de l'Association de droit des Robots,

15H00 2^{ème} conférence - Algorithme et justice prédictive : où en est-on ?

A l'ère des algorithmes et l'A, la manière dont la justice a vocation à prendre en compte l'intelligence artificielle dans son fonctionnement est au centre de toutes les attentions: l'évaluation du risque judiciaire, la vraie nature de la justice prédictive qui consiste révéler la réalité des positions et tendances jurisprudentielles, l'apparition de la règle du précédent sous une forme probabiliste dans le contentieux des pays latins sont autant de sujets qui seront abordées à cette occasion.

Animé par **Jérémy Bensoussan**, directeur du département Droit de l'IA et des technologies robotiques, cabinet Lexing Alain Bensoussan Avocats

16H00-16H30 : Pause-café

16H30 3^{ème} conférence - Algorithmes et propriété intellectuelle : état des lieux

L'utilisation de techniques d'IA dans le cadre des processus de création est une nouvelle illustration de la transition intelligente. Cet état de fait technologique interroge la capacité des outils juridiques à protéger la création de valeur induite par l'IA. Confronté à celle-ci, le droit d'auteur pose de nombreuses questions, aussi importantes sur le plan des principes juridiques que décisives du point de vue opérationnel : la valorisation des créations artificielles peut-elle transiter par le droit d'auteur ? Comment le critère d'originalité a-t-il vocation à se reconfigurer ? Quels instruments les entreprises peuvent-elles mobiliser pour protéger cet actif si particulier ?

Animé par **Marie Soulez**, avocate, directrice du département Propriété intellectuelle contentieux, et **Virginie Bensoussan Brulé**, directrice du Pôle Contentieux numérique, Lexing Alain Bensoussan Avocats.

17H30 Keynote de clôture : Quelle régulation pour les algorithmes ?

Introduction à la *maîtriscope* juridique, par Alain Bensoussan

18H00 : Cocktail

Renseignements et réservations :



Jean Gauthier

jean.gauthier@serda.com



Eric Bonnet

eric-bonnet@lexing.law